EMPIRE VIE
CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 13 février 2012 **Nº 2012-07**

CATÉGORIE : ASSURANCE ET PLACEMENTS

DESTINATAIRES : Tous les agents généraux administrateurs, les agents associés généraux, les courtiers, les agents généraux, les conseillers autonomes et les comptes nationaux

OBJET : **Stratagèmes de prête-nom**

Qu'est-ce qu'un stratagème de prête-nom?

Au cours des derniers mois, il y a eu beaucoup de discussions dans le secteur en ce qui concerne les stratagèmes de prête-noms. Nous aimerions clarifier notre position sur ce type de pratiques.

Il y a stratagème de prête-nom lorsque :

- un conseiller détenteur d'un permis consent à ce qu'un autre conseiller, qui ne participe aucunement à la transaction, signe en tant qu'agent attitré (par ex., *Conseiller A, qui détient un permis, fait en sorte que Conseiller B signe et soumette les propositions à l'Empire Vie, car Conseiller A n'a pas de contrat auprès de l'Empire Vie. Le Conseiller B n'a jamais rencontré le client, mais signe en tant qu'agent attitré*); ou

- une personne qui ne détient pas de permis effectue des affaires et fait en sorte qu'une personne détenant un permis signe et soumette les documents à sa place (par ex., *Monsieur A n'a pas de permis d'assurance vie, mais il a un client qui voudrait souscrire de l'assurance. Il s'entend avec Conseiller C pour que celui-ci signe et soumette les propositions à l'Empire Vie. Conseiller C n'a jamais rencontré le client, mais signe en tant qu'agent attitré*).

Conséquences d'un stratagème de prête-nom

L'Empire Vie interdit strictement les stratagèmes de prête-noms sous quelque forme que ce soit. Tout conseiller impliqué dans un stratagème de prête-nom connaîtra les conséquences suivantes :

- nous mettrons immédiatement fin à son contrat avec droits acquis et ce conseiller ne sera plus en mesure de servir les clients;
- Il sera assujetti à une récupération potentiellement importante comme résultat de son incapacité à continuer de placer de nouvelles affaires;
- nous signalerons ses agissements aux autorités de règlementation; et
- il risquera de perdre son permis.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un membre de votre équipe de gestion des ventes.

Compétence

Lisa Lawlor, Gestionnaire, Opérations et Pratiques commerciales

MC Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.